



Le Président
N/Réf. VPAG -2017/076

Paris, le 14 septembre 2017

Monsieur le Ministre

Dans le prolongement de la réunion du 7 septembre et en préparation de celle que vous présiderez le 19 septembre prochain, la **FA-FP** a le plaisir de vous transmettre, ci-après, ses remarques et propositions en vue de la mise en place du « Grand Forum des services publics ». Ces éléments s'inscrivent dans la continuité de la contribution de la **FA-FP** du 27 juillet et s'appuient sur son engagement progressiste.

Comme nous l'avons rappelé lors de la réunion du 7 septembre et conformément à votre courrier du 17 juillet, la **FA-FP** souhaite que ce Grand Forum soit l'occasion d'ouvrir un véritable débat sur l'avenir du modèle de service public qui caractérise aujourd'hui l'organisation de la société française, modèle certes perfectible mais qui s'inscrit dans un projet de société solidaire.

Pour que ce débat permette de recueillir les avis et propositions du plus grand nombre des usagers mais aussi des agent.e.s sur le service public, il nous semble essentiel que ce sujet soit abordé de la manière la plus objective possible. Pour cela il conviendrait que soit précisé le cadre dans lequel se déroulera ce Forum (durée, déroulement pratique, confidentialité des données, restitution et prolongement de la démarche, ...).

D'un point de vue pratique, la **FA-FP** souhaite que la page d'accueil du Forum permette tout d'abord de rappeler quelques données fondamentales sur le rôle et la place du service public au sein de notre société (solidarité, cohésion sociale, déontologie).

Ensuite, nous souhaitons que soient présentés quelques chiffres-clés sur la Fonction publique, sous forme de vidéos ou de graphiques pédagogiques reprenant : le nombre d'agent.e.s assurant des missions de service public et leur répartition statutaire, le pourcentage d'agent.e.s soumis.e.s au travail de nuit ainsi que les dimanches et les jours fériés, les rémunérations indiciaires en début et en fin de carrière des infirmières et infirmiers, des professeur.e.s des écoles, des sapeurs-pompiers de catégorie C par exemple, le taux d'emploi des seniors, le niveau médian des retraites versées par la CNRACL (versant territorial et hospitalier), les écarts de rémunérations entre les plus faibles et les plus hauts niveaux de revenus, les richesses générées par le service public ...

Certaines de ces données mériteraient d'être comparées avec celles issues du secteur privé.

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

À l'issue de cette présentation, il serait intéressant de conclure par une petite synthèse chiffrée, comme ce fut le cas lors de votre intervention dans le cadre des États généraux des comptes de la Nation, le 6 juillet à Bercy.

La conclusion de cette page d'accueil pourrait s'illustrer de la façon suivante :
« Depuis le début de cette vidéo (de cette présentation), le service public a généré tant d'euros de richesses, le service public de santé a assuré X interventions chirurgicales, les sapeurs-pompiers sont intervenus X fois, les services de gestion des eaux du secteur public ont distribué X volume d'eau potable ...

Deux accès distincts pourraient ensuite être proposés, l'un dédié aux usagers, l'autre aux agent.e.s.

Les thématiques concernant les usagers pourraient notamment aborder les questions suivantes :
Quelles sont les raisons qui motivent votre choix entre secteur public et secteur privé dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la dépendance, ... ?

Quelles sont les missions qui devraient, selon vous, relever exclusivement d'une mission de service public ?

Quelles sont celles pour lesquelles la notion de profit propre au secteur marchand vous semble compatible ?

Pour ce qui concerne les agent.e.s, en-dehors des questions présentées le 7 septembre, le sujet de la rémunération au mérite doit être abordée au regard de ses conséquences sur l'organisation collective et le travail d'équipe. Une thématique liée à la reconversion professionnelle et à la pénibilité doit également être ouverte.

Pour conclure, la **FA-FP** tient à réaffirmer, comme elle l'a fait récemment dans l'un des médias spécialisés sur les sujets Fonction publique*, qu'en matière d'emploi, la Fonction publique est organisée selon un modèle qui s'inspire largement de l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme : « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »

Enfin, poser la question de la place du service public et de l'emploi public dans un pays qui tient la seconde place au classement mondial de la distribution des dividendes aux actionnaires de ses entreprises (46 milliards d'euros au deuxième trimestre 2017) est au cœur de l'engagement de la **FA-FP** dans le cadre du « Grand Forum des services publics ».

Certains de l'attention que vous voudrez bien porter à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre plus haute considération.



Bruno COLLIGNON
Président de la **FA-FP**

* « Et si le gouvernement s'inspirait du statut pour aborder la question de l'emploi ? » Rubrique « Opinion/Forum » La Gazette des communes du 24 juillet 2017.